



LES MALADIES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL

Janvier 2026

Résultats des
Quinzaines
2024

en région
Grand Est

Surveillance des maladies à caractère professionnel

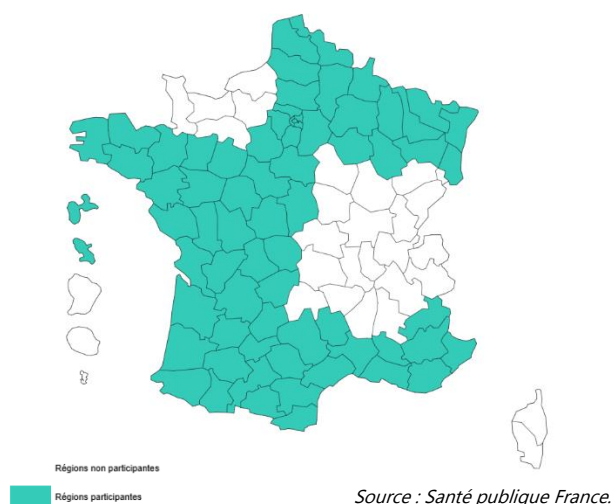
Nadia Honoré¹, Emilie Gardeur¹, Emilie Boiselet², Dr Martine Léonard², Benoit Bourges², Pauline Delezire³, Julie Homère³, Loïc Garras³, Aurélie Fouquet³, Juliette Chatelot³

¹ Observatoire Régional de la Santé (ORS) Grand Est, ² Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est, ³ Santé publique France

Une maladie est dite professionnelle lorsqu'elle est la conséquence de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou à des conditions de travail susceptibles de porter atteinte à sa santé. Les tableaux de maladies professionnelles indemnissables (MPI) par la sécurité sociale ne couvrent pas l'ensemble des risques sanitaires réellement encourus par les travailleurs : en particulier les pathologies en lien avec une souffrance psychique d'origine professionnelle.

Les maladies à caractère professionnel (MCP) sont définies comme toutes pathologies ou symptômes susceptibles d'être causés ou aggravés par le travail et non reconnus en maladie professionnelle (ni en accident du travail) au moment de la visite. Afin de compléter les données de reconnaissance et devant les enjeux de santé publique liés à leur sous-déclaration en MPI, Santé publique France en collaboration avec l'Inspection médicale du travail de la DREETS Grand Est et l'ORS Grand Est, a étendu depuis 2017 le système de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) à l'ensemble de la région. Il avait été mis en place en Alsace en 2007 et en Lorraine en 2011.

Figure 1 : Régions participantes au programme MCP en 2024



Objectifs du programme MCP

Les « Quinzaines MCP » fournissent des données sur la fréquence des pathologies en lien avec le travail chez les salariés actifs.

Plusieurs indicateurs permettent :

- D'estimer la prévalence des MCP dans la population salariée, par sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité ;
- De décrire les agents d'expositions professionnelles associés à ces pathologies ;
- De contribuer à estimer l'ampleur de la sous-déclaration des pathologies susceptibles d'être déclarées et reconnues au titre des tableaux de MPI ;
- De faire évoluer les tableaux de MPI.

Méthode

Le programme MCP s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires et leurs équipes qui signalent pendant deux semaines consécutives appelées « Quinzaines MCP », tous les cas de MCP observés en consultations, ainsi que les caractéristiques socioprofessionnelles de tous les salariés vus ; et ce, de manière confidentielle.

Les services de prévention et de santé au travail qui ont été sollicités pour les Quinzaines sont ceux du régime général, hors médecins de la MSA et des 3 fonctions publiques (FPE, FPT, FPH).

Les données sont collectées, analysées et publiées au niveau régional grâce à la collaboration de l'Inspection médicale de la DREETS Grand Est et de l'ORS Grand Est, avec également l'appui du service études statistiques et évaluation (SESE) de la DREETS Grand Est.

Éléments clés des Quinzaines 2024 en Grand Est



4 746 salariés vus en consultation lors des Quinzaines 2024 en Grand Est
477 pathologies signalées en MCP



Un taux de signalement de 9,2 % avec une différence significative entre les sexes : 10,5 % chez les femmes contre 7,5 % chez les hommes



4,9 % des salariés présentent une affection de l'appareil locomoteur et dont une majorité de troubles musculo-squelettiques (4,3 %)



3,8 % des salariés présentent une pathologie ou des symptômes liés à une souffrance psychique

MPI

Sur l'ensemble des MCP signalées, près de 60 % ne figurent pas dans un tableau de maladie professionnelle indemnisable

Plus de 85 % des maladies signalées en MCP et correspondant à un tableau de MPI n'ont pas fait l'objet d'une demande de reconnaissance

La participation des Services de prévention et de santé au travail (SPST)

Ce sont environ 368 médecins du travail et collaborateurs médecins qui exercent en Grand Est. Ce sont 50 médecins et leurs équipes qui ont participé aux Quinzaines 2024 (27 à la première, 37 à la deuxième), soit un peu moins qu'en 2023 (avec 57 médecins). Cela correspond à **un taux de participation régional de 13,6 % parmi les équipes sollicitées**. L'enquête a été précédée avant les Quinzaines par des réunions de formation sur Nancy et Strasbourg.

Redressement des données

Afin que la population des salariés vus pendant les Quinzaines MCP soit représentative de la population salariée exerçant en Grand Est, un redressement de l'échantillon MCP a été réalisé. La méthode du calage sur marges a été utilisée et porte sur 4 variables : le secteur d'activité, la catégorie socioprofessionnelle, l'âge et le sexe. Les taux ont été redressés pour les dénominateurs relatifs aux salariés et aux pathologies. En revanche, les effectifs présentés sont ceux observés dans l'échantillon. Tous les taux redressés sont présentés accompagnés d'un intervalle de confiance à 95 % (représenté entre crochets et simplifié dans le texte par l'abréviation IC95).

Les taux estimés pour les années précédentes ont également été redressés selon la même méthode. Les taux redressés en région ne sont pas comparables au taux national ni aux taux des autres régions participantes, car les populations de référence utilisées pour le redressement sont différentes (structure socio-économique nationale et structures propres à chaque région).

Les salariés vus en visite et examen durant les Quinzaines

Au total, 4 746 salariés ont été vus en consultation lors des Quinzaines 2024, soit 0,3 % de la population salariée de la région selon le recensement de la population de l’Insee (RP) 2022.

Les données sont ici présentées pour 4 591 salariés pour lesquels des poids ont pu être calculés (i.e. absence de donnée manquante sur les 4 variables de redressement).

Tableau 1 : Répartition des salariés vus par classes d’âge, Grand Est, 2024

Classe d’âge	Taux redressé (%)
< 25 ans	10,5 % [9,6 - 11,4]
25-34 ans	22,5 % [21,2 - 23,9]
35-44 ans	24,4 % [23,0 - 25,9]
45-54 ans	26,5 % [25,1 - 28,0]
>= 55 ans	16,1 % [14,9 - 17,3]

Les salariés vus en consultation lors des Quinzaines ont une **moyenne d’âge de 41 ans** (Tableau 1).

Il y a un peu plus d’hommes que de femmes parmi les salariés vus lors des visites et examens : ce sont 51,8 % [50,2-53,5] d’hommes qui ont bénéficié d’au moins une visite réalisée par une équipe médicale participante et 48,2 % [46,5-49,8] de femmes ; cela est comparable à la répartition des actifs en Grand Est (48,1 % de femmes) et en France entière (47,8 % de femmes) – source RP2022. [Dossier complet – Région du Grand Est \(44\) | Insee](#)

Tableau 2 : Répartition des salariés vus par types de visites, Grand Est, 2024

Type de visite	Taux redressé (%)
VIPE	23,7 % [22,3 - 25,2]
VD	19,0 % [17,7 - 20,4]
VIPP	15,3 % [14,1 - 16,6]
EMAP	10,8 % [9,8 - 11,9]
VR	10,5 % [9,6 - 11,6]
EMAE	8,3 % [7,5 - 9,2]
VPR	7,2 % [6,4 - 8,1]
VI	4,7 % [4,1 - 5,4]
VPE_VFC	0,3 % [0,2 - 0,5]
VMC	0,1 % [0,0 - 0,3]

Lors des Quinzaines MCP 2024, 34 % des salariés ont été vus en visite ou examen d’embauche (VIPE ou EMAE), plus de 30 % dans le cadre d’une visite périodique (VIPP, EMAP ou VI) et un peu plus de 37 % pour des visites à la demande ou de reprise et pré-reprise (Tableau 2).

VIPE : Visite d’information et de prévention d’embauche ; VIPP : Visite d’information et de prévention périodique ; EMAE : Examen médical d’aptitude d’embauche ; EMAP : Examen médical d’aptitude périodique ; VI : Visite intermédiaire ; VR : Visite de reprise ; VPR : Visite de pré-reprise ; VD : Visite à la demande ; VPE_VFC : Visite post-exposition/Visite de fin de carrière ; VMC : Visite de mi-carrière. Données manquantes : 21.

Les salariés vus sont **majoritairement des salariés en contrats à durée indéterminée** (CDI, pour 85,0 % des visites [83,8-86,2]), en contrats à durée déterminée (CDD, pour 7,2 % des visites [6,3-8,2], des contrats en intérim (3,4 % [3,0-3,9]) et des apprentis (3,1 % [2,6-3,7]).

Lors des Quinzaines 2024, des salariés de l'ensemble des catégories socioprofessionnelles ont été vus en visite ou examen : **30,7 % [29,1-32,3] sont des employés, 28,5 % [27,2-29,8] des ouvriers, 26,5 % [25,0-28,1] des professions intermédiaires, 14,3 % des cadres et professions intellectuelles supérieures**. Ces données sont à interpréter avec précaution en raison d'une fréquence et périodicité des visites qui peut varier suivant la catégorie socioprofessionnelle, Cf. encadré « Note de lecture ».

A titre de comparaison, la structure de la population active des 15-64 ans au sens du recensement par catégorie socioprofessionnelle en 2022 en Grand Est est proche : elle est de 27,8 % d'employés, 25,2 % d'ouvriers, 25,2 % de professions intermédiaires et 14,1 % de cadres et professions intellectuelles supérieures (Source : Insee, RP2022 et exploitations complémentaires, [Structure de la population active \(15 à 64 ans\) au sens du recensement par catégorie socioprofessionnelle en 2022 | Insee](#)).

Une disparité entre hommes et femmes existe dans les postes occupés : chez les femmes, 46,8 % [44,3-49,4] sont des employées, 29,7 % [27,4-32,2] des professions intermédiaires, suivies des cadres et professions intellectuelles supérieures et ouvrières en proportions équivalentes. Chez les hommes, il s'agit majoritairement d'ouvriers à 44,2 % [42,2-46,3] et de professions intermédiaires à 23,5 % [21,7-25,5] (Tableau 3).

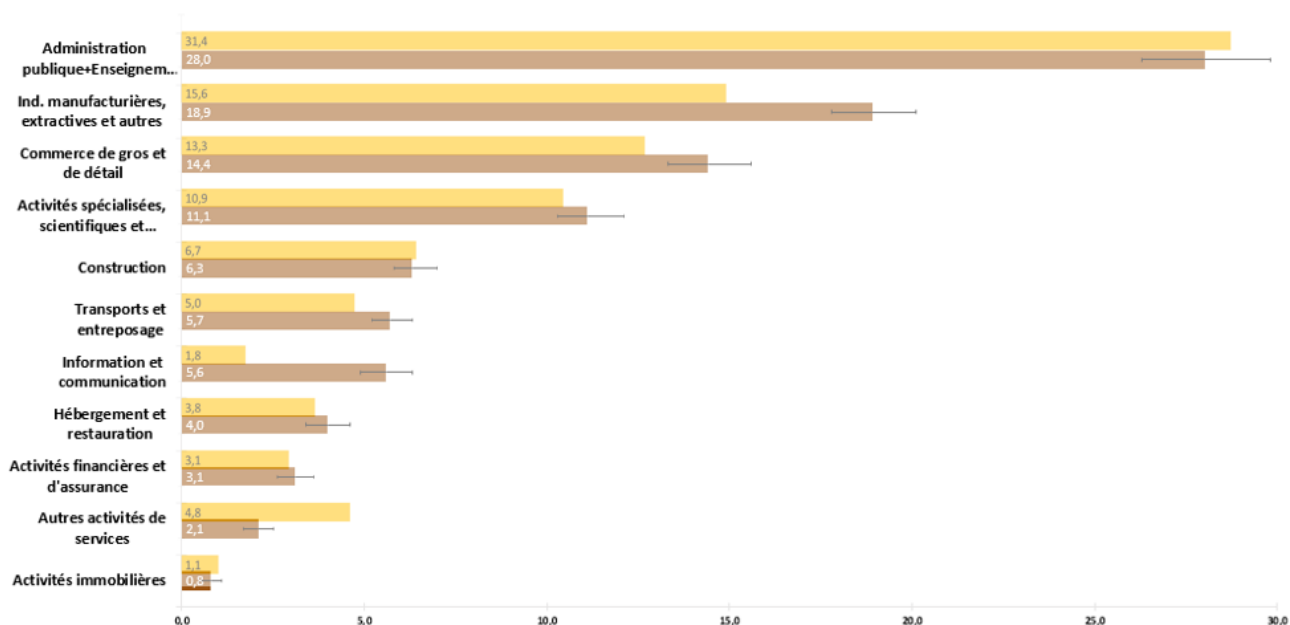
Tableau 3 : Répartition des salariés vus par postes occupés selon le sexe, Grand Est, 2024

Poste occupé	Femmes	Hommes	Ensemble
Employés	46,8 % [44,3-49,4]	15,6 % [13,9 - 17,5]	30,7 % [29,1-32,3]
Ouvriers	11,5 % [10,4- 12,8]	44,2 % [42,2-46,3]	28,5 % [27,2-29,8]
Professions intermédiaires	29,7 % [27,4-32,2]	23,5 % [21,7-25,5]	26,5 % [25,0-28,1]
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11,9 % [10,3- 13,7]	16,6 % [14,9-18,4]	14,3 % [13,2-15,6]

Les secteurs d'activité des salariés vus en consultation durant la Quinzaine 2024 sont représentés dans le Graphique 1.

Les secteurs d'activités « Administration publique », « Enseignement » et « Santé humaine et action sociale » ont été regroupés et constituent ainsi le « secteur » le plus représenté dans l'échantillon (28,0 % [26,3-29,8]). Viennent ensuite, les quatre principales catégories suivantes, le secteur des industries manufacturières, extractives et autres (18,9 % [17,8-20,1]), celui du commerce de gros et de détail (14,4 % [13,3-15,6]), puis le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (11,1 % [10,3-12,1]) et la construction (6,3 % [5,8-7,0]). Aucun salarié des secteurs de l'agriculture, sylviculture et pêche n'a été vu lors des Quinzaines (Cf. encadré « Note de lecture »).

Graphique 1 : Répartition (en %) des salariés en Grand Est et des salariés vus pendant la Quinzaine 2024 selon les secteurs d'activité



Sources et légende :

 Répartition des salariés en Grand Est selon le RP2022 de l'Insee ([ACT4 V2 - Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par sexe, groupe socioprofessionnel et secteur d'activité économique en 2022 - Région du Grand Est \(44\) - Caractéristiques de l'emploi en 2022 | Insee](#)), Exploitation ORS Grand Est.

 Répartition des salariés vus en visite ou en examen lors des Quinzaines 2024 MCP en Grand Est.

Note de lecture

La sous ou surreprésentation d'une catégorie de salariés pendant une Quinzaine MCP peut s'expliquer par plusieurs éléments :

- Différenciation de la périodicité des examens en fonction des risques professionnels (les ouvriers sont plus nombreux à bénéficier d'une surveillance médicale renforcée par exemple) ;
- Différences de taux de participation selon les services de prévention et de santé au travail sollicités alors qu'ils peuvent suivre des entreprises de secteurs d'activités spécifiques.

Ces éléments sont à prendre en considération lors de l'interprétation des résultats.

Les signalements MCP

Lors des Quinzaines 2024, **une ou plusieurs MCP ont été signalées chez 421 salariés**, soit **un taux de signalement de 9,2 %** [8,1-10,0]. Ce taux est de 10,5 % [9,1-12,1] chez les femmes et de 7,5 % [6,4-8,9] chez les hommes, avec une différence statistique significative entre les sexes.

On observe un taux de signalement (hommes et femmes confondus) qui augmente graduellement avec l'âge significativement jusque 55 ans, passant de 2,1 % [1,2-3,5] chez les moins de 25 ans à 13,3 % [11,1-16,0] chez les 45-54 ans. Les plus de 55 ans présentent un taux de signalement de 11,1 % [9,1-13,9].

Les signalements des Quinzaines représentent un total de **477 pathologies**. Une seule MCP est présente pour 376 salariés vus en visite ou en examen, 35 salariés en présentent deux, 9 trois et un salarié en présente 4.

Définitions

Le taux de signalement correspond au nombre de salariés pour lesquels au moins un signalement de MCP a été réalisé au cours des Quinzaines, rapporté au nombre de salariés vus pendant la Quinzaine.

Les taux de signalement sont déclinés selon plusieurs caractéristiques (sexe, âge, etc.). Le nombre de signalements est alors rapporté à la population concernée.

La prévalence d'une pathologie signalée en MCP correspond au nombre de signalements de cette pathologie rapporté au nombre total de salariés vus pendant les Quinzaines. La prévalence désigne la part de personnes souffrant d'au moins une pathologie de tel ou tel type.

Un intervalle de confiance à 95 % est fourni pour chaque taux : cela signifie que cet intervalle a 95 % de chances de contenir la valeur qu'aurait donnée l'enquête exhaustive de la population salariée. Les effectifs ont un impact sur la largeur de l'intervalle de confiance : plus l'effectif est important, plus l'intervalle de confiance est précis.

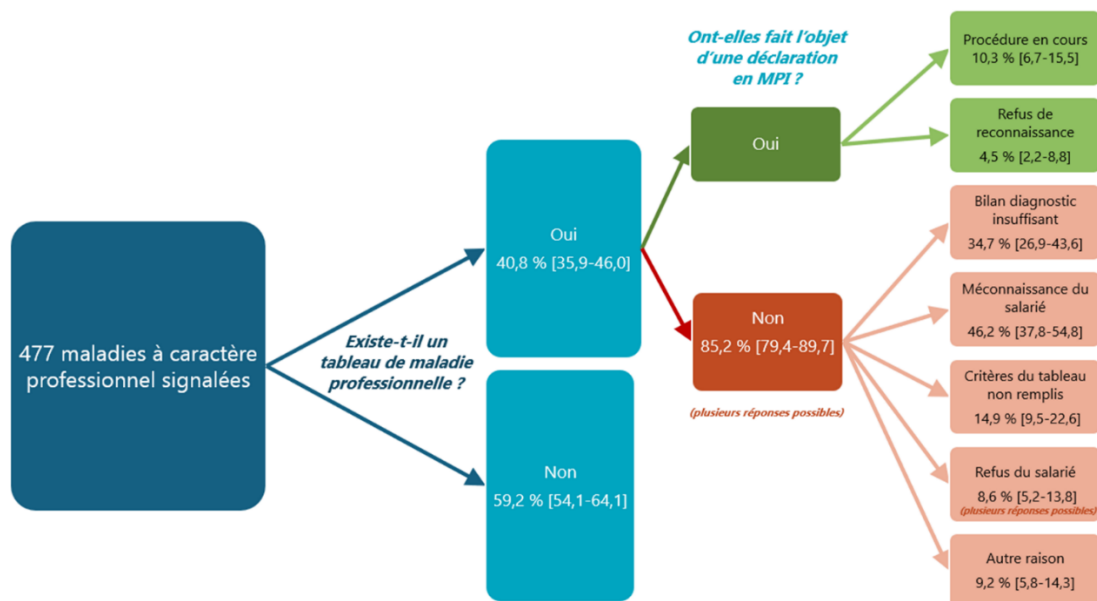
Seuls les résultats correspondant à des analyses conduites sur des effectifs supérieurs ou égaux à 5 au numérateur et à 100 au dénominateur sont présentés. Les pourcentages sont calculés hors données manquantes.

Lien avec les maladies professionnelles indemnissables (MPI)

Lors des Quinzaines 2024, 477 pathologies ont été signalées. Cela correspond à un taux redressé de pathologies **ne figurant pas dans un tableau MPI de 59,2 %** [54,1-64,1] (Figure 2). Lorsqu'un tableau de MPI existe (214 pathologies), la déclaration est en cours dans 10,3 % [6,7-15,5] des cas et, il y a eu un refus de reconnaissance pour 4,5 % [2,2-8,8]. Il y a 8,6 % [5,-13,8] de refus du salarié (22 cas dont 6 pour la complexité de la démarche, 6 pour une réparation peu attractive et 10 pour une autre raison ou une crainte pour l'emploi).

Parmi les maladies correspondant à un tableau, 85,2 % [79,4-89,7] n'ont pas fait l'objet d'une demande de reconnaissance.

Figure 2 : Maladies professionnelles indemnissables parmi les MCP signalées, Grand Est, 2024



Les pathologies signalées en lien avec le travail

Parmi les 477 pathologies signalées, 291 concernaient une affection de l'appareil locomoteur (ALM) dont 225 troubles musculo-squelettiques hors syndromes canaux (TMS) et 147 concernaient une souffrance psychique.

Quant aux prévalences, elles sont du même ordre de grandeur pour les affections de l'appareil locomoteur et la souffrance psychique. Ainsi, la prévalence pour les ALM est de 4,9 % [4,2-5,6] hommes femmes confondus (autrement dit, 4,9 % des salariés présentent une ou plusieurs ALM), dont une majorité de troubles musculo-squelettiques (4,3 % [3,7-5,0]). On note plus d'ALM chez les femmes que chez les hommes.

La prévalence est de 3,8 % [3,1-4,5] pour la souffrance psychique. Il n'est pas noté de différence significative entre hommes et femmes pour la souffrance psychique, contrairement aux Quinzaines 2023. (Tableau 4).

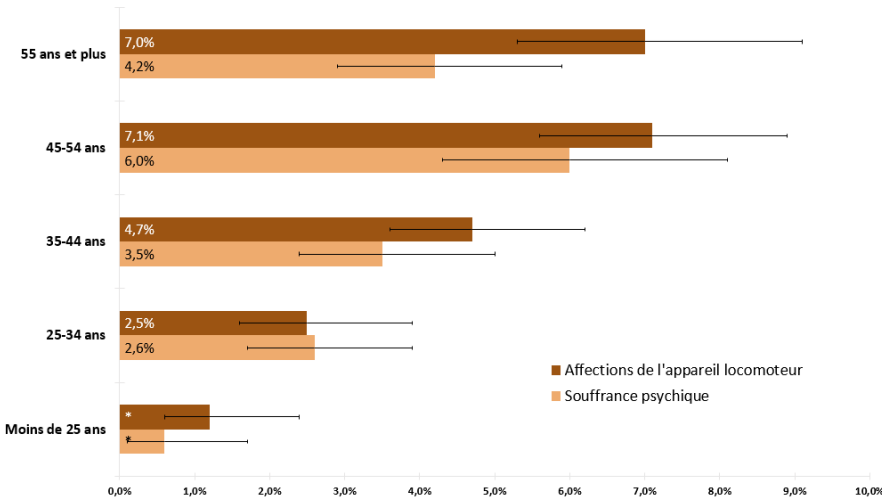
Tableau 4 : Prévalence des groupes de pathologies selon le sexe, Grand Est, 2024

Groupe de pathologies	Femmes	Hommes	Ensemble
Affections de l'appareil locomoteur	5,9 % [4,9-7,2]	3,9 % [3,1-4,7]	4,9 % [4,2-5,6]
dont TMS	5,1 % [4,2-6,3]	3,5 % [2,8-4,3]	4,3 % [3,7-5,0]
dont Arthroses	0,7 % [0,6-1,4]	0,1 % [0,0-0,3]	0,4 % [2,3-7,3]
Souffrance psychique	4,5 % [3,5-5,7]	3,0 % [2,2-4,0]	3,8 % [3,1-4,5]
Maladies de l'oreille	*	0,2 % [0,1-0,5]	0,2 % [0,0-0,3]
Maladies de la peau	*	*	*
Maladies de l'appareil circulatoire	*	*	0,2 % [0,0-0,4]
Autres	0,3 % [0,1-0,7]	0,4 % [0,1-1,0]	0,4 % [0,2-0,7]
Maladies de l'appareil respiratoire	*	*	*
Total toutes pathologies	10,5 % [9,1-12,1]	7,5 % [6,4-8,9]	9,0 % [8,0-10,0]

* : données non publiables (Cf. méthode).

Graphique 2 : Prévalence des deux principaux types d'affections par classes d'âge, Grand Est, 2024

Les prévalences des ALM et de la souffrance psychique semblent augmenter avec l'âge jusque 45-54 ans sans que des différences significatives globales ne puissent être mise en évidence (Graphique 2). Des différences sont néanmoins notables entre les moins de 35 ans et les plus de 45 ans pour ce qui concerne les ALM ; ainsi qu'entre les moins de 35 ans et les 45-54 ans pour la souffrance psychique.



* : données non publiables (Cf. méthode).

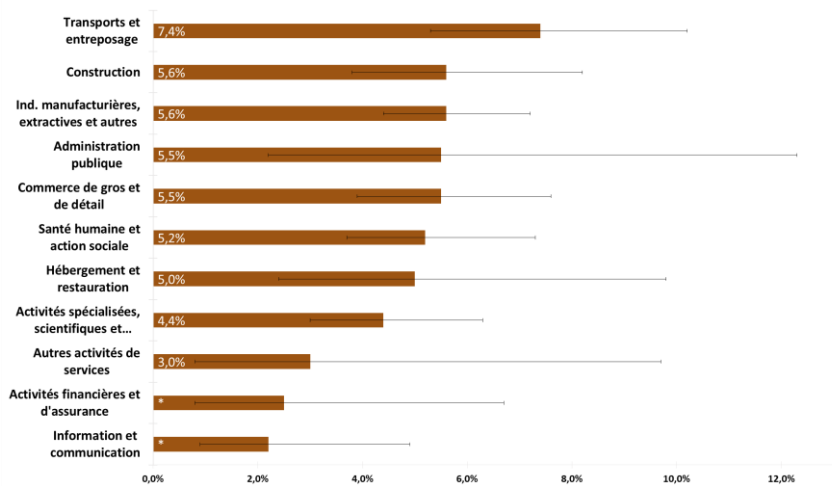
Les affections de l'appareil locomoteur en lien avec le travail

Lors des Quinzaines 2024, un total de **291 ALM** sont signalées (dont **77,3 % de troubles musculo-squelettiques hors syndromes canalaire**), soit **257 salariés concernés** par une ou plusieurs ALM (et 229 par un ou plusieurs TMS).

Pour rappel, la prévalence régionale pour les ALM est de **4,9 %** [4,2-5,6].

En 2024, les intervalles de confiance des prévalences des ALM observés lors des Quinzaines selon les secteurs d'activité se recoupent très fortement : **on ne peut conclure à des différences significatives entre les secteurs d'activité** tout comme lors des Quinzaines 2023 (Graphique 3).

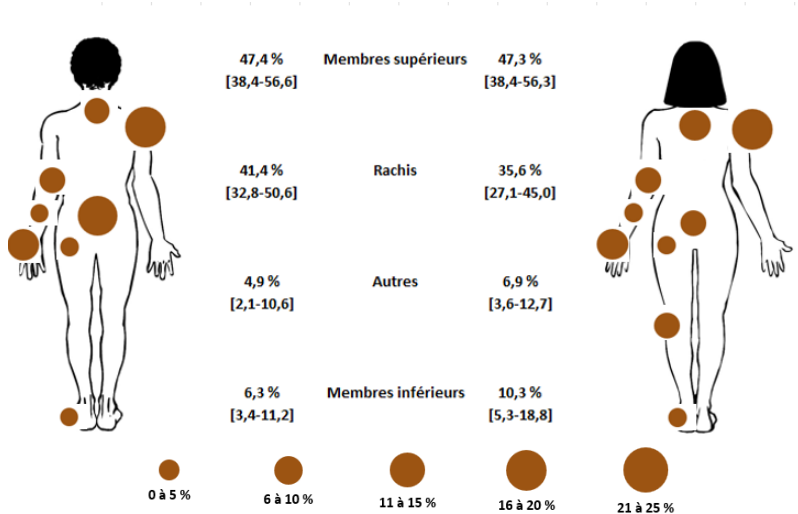
Graphique 3 : Prévalence des affections de l'appareil locomoteur par secteur d'activité, Grand Est, 2024



* : données non publiables (Cf. méthode).

Figure 3 : Répartition des localisations des affections de l'appareil locomoteur (par catégories et précisions), Grand Est, 2024

La répartition des localisations des ALM est très similaire suivant les sexes pour ce qui concerne les affections des membres supérieurs qui représentent la grande majorité des ALM (plus de 47 %) et celles du rachis (plus du tiers des ALM) (Figure 3). (Note : un salarié peut présenter plusieurs ALM donc plusieurs localisations différentes).



Graphique 4 : Répartition des catégories d'agents d'exposition pour les affections de l'appareil locomoteur, Grand Est, 2024

Les agents d'exposition professionnels signalés associés à des ALM sont au nombre de 494. Ce sont **des facteurs biomécaniques dans la très grande majorité des cas, soit plus de 9 fois sur 10** (

Graphique 4).

Agents d'exposition	Taux redressé (%)
Facteur biomécanique	92,7 % [89,6-95,0]
Equipement, outil, machine et engin de travail	3,6 % [1,9-6,6]
Agent physique	2,8 % [1,7-4,4]
Facteur organisationnel, relationnel et éthique	*

* : données non publiables (Cf. méthode).

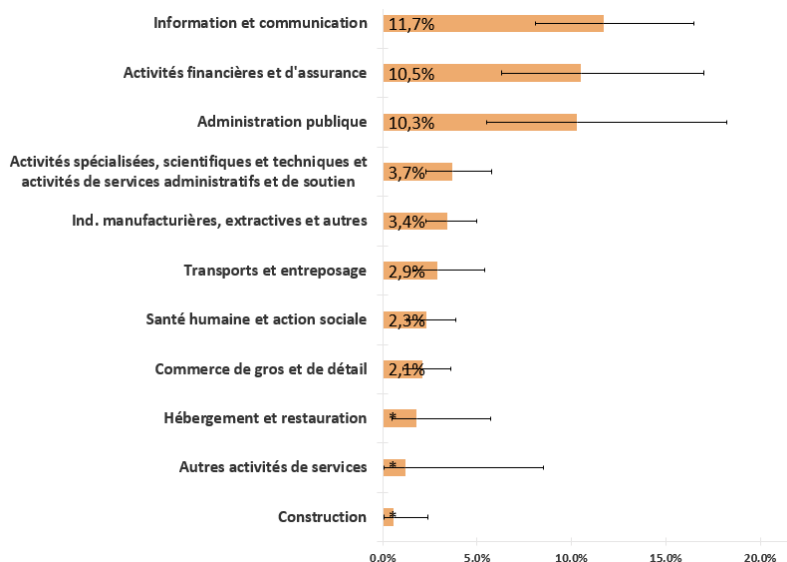
La souffrance psychique en lien avec le travail

Au cours des Quinzaines 2024, **147 pathologies signalées concernent la souffrance psychique, soit près d'un tiers des MCP signalées** (à noter : suivant le protocole de l'enquête, il n'est possible de déclarer qu'une seule pathologie relevant de la souffrance psychique par salarié selon un arbre décisionnel propre au programme).

Pour rappel, la prévalence régionale pour la souffrance psychique est de 3,8 % [3,1-4,5].

Il n'y a pas de différence significative entre les secteurs d'activité pour ce qui est de la prévalence de la souffrance psychique lors des Quinzaines 2024 (Graphique 5), les effectifs restant relativement faibles, **hormis pour les secteurs de l'information et communication et celui des activités financières et d'assurance qui se démarquent** des autres avec une prévalence de plus de 10 %.

Graphique 5 : Prévalence de la souffrance psychique par secteur d'activité, Grand Est, 2024



* * : données non publiables (Cf. méthode).

Dans la survenue des signalements relevant de la souffrance psychique, ce sont en tout **234 agents d'exposition professionnelle** qui ont été identifiés par les médecins du travail.

Ce sont quasi exclusivement des facteurs organisationnels, relationnels et éthiques, lesquels sont relatifs des modes ou changement d'organisation et de management (notamment par le stress avec des surcharges ressenties de travail), des difficultés relationnelles voire des violences (avec le public, la hiérarchie, des collègues ou des partenaires extérieurs), des conflits de valeur ou des exigences inhérentes à l'activité.

Conclusion et discussion

Le programme MCP permet d'avoir une vision sur des pathologies imputables au travail les plus fréquemment rencontrées parmi les salariés en activité dans la région, hors MP indemnisées. Les résultats de ces Quinzaines 2024 montrent que :

- Les principaux groupes de pathologies signalés par les médecins participants sont les affections de l'appareil locomoteur et la souffrance psychique, confirmant ce qui a été observé lors des précédentes Quinzaines ; les prévalences en 2024 étaient respectivement de 4,9 % et 3,8 % ;
- Près de 60 % des MCP signalées ne figurent pas dans un tableau de maladie professionnelle indemnisable et plus de 85 % des MCP signalées correspondant à un tableau de MPI n'ont pas fait l'objet d'une demande de reconnaissance ;
- Il est observé dans le présent rapport des différences hommes femmes significatives en termes de taux de signalement (10,5 % chez les femmes, 7,5 % chez les hommes) tout comme lors des Quinzaines 2023 (respectivement 10,6 % et 5,8 %). Les affections de l'appareil locomoteur sont surtout localisées au niveau des membres supérieurs (à plus de 47 %). Contrairement aux précédentes Quinzaines de 2023, il n'est pas observé de différence significative de prévalence de la souffrance psychique entre hommes et femmes. En 2024, on note plus d'ALM chez les femmes que chez les hommes ;
- Il paraît important de continuer de promouvoir le programme afin d'améliorer l'adhésion des équipes de SPST et que deux quinzaines puissent être réalisées chaque année afin de produire des indicateurs régionaux aussi fins que possible.
- **Nous vous donnons rendez-vous en 2026, avec une nouvelle formule de la plaquette.**

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui se sont particulièrement mobilisés lors de ces Quinzaines 2024 : les médecins du travail de la région participant aux Quinzaines MCP, leurs services de prévention et de santé au travail, les infirmiers et assistantes médicales, ainsi que le secrétariat de l'Inspection médicale du travail.

Pour en savoir plus

Le dossier thématique : [Maladies à caractère professionnel – Santé publique France](#)

Odissé, Open Data des Indicateurs en Santé : [Maladies à caractère professionnel \(MCP\) \(Région\) — Odissé](#)

Les études de l'ORS Grand Est : [Nos études | ORS Grand Est](#)

Les études de la DREETS Grand Est : [Études et statistiques - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

ORS Grand Est - Observatoire Régional de la Santé Grand Est

Hôpital civil –Bâtiment 2–1^{er} étage
1, Place de l'Hôpital BP 426 - 67 091 Strasbourg - Cedex
Tél. : + 33 (0)3 88 11 69 80
<http://www.ors-ge.org>

DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

6, rue Gustave Adolphe Hirn – 67 000 Strasbourg
Tél. : + 33 (0)3 88 15 43 00
<http://grand-est.dreest.gouv.fr/>

Santé publique France

12, rue du Val d'Osne - 94 415 Saint-Maurice - Cedex
Tél. : + 33 (0) 1 41 79 67 00
<https://www.santepubliquefrance.fr/>